

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**1 % artistique pour la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et restructuration/réhabilitation de bâtiments en locaux de service et techniques pour le groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais à ARRAS.**

## **NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR (MAITRE D'OUVRAGE) :**

Ministère de l'intérieur  
S.G.A.M.I. Nord  
Cité administrative  
B.P. 2012  
59 012 Lille Cedex  
Tél. : 03.20.62.48.91 / Fax : 03.20.62.48.74.  
Courriel : [sabine.berthelin@interieur.gouv.fr](mailto:sabine.berthelin@interieur.gouv.fr)

## **OBJET DU MARCHE :**

Une procédure de « 1% artistique » est ouverte dans le cadre de la construction d'un bâtiment et la restructuration/réhabilitation de bâtiments pour le groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais, à ARRAS.

## **LIEU D'EXECUTION :**

Avenue de l'Hippodrome à ARRAS.

## **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :**

Le groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais envisage le regroupement, sur le site du Quartier Baudimont à Arras, d'une dizaine de services différents.

Ce projet nécessite la construction d'un nouveau bâtiment administratif, la réhabilitation/restructuration de bâtiments existants pour la réalisation de locaux administratifs et locaux techniques.

Le projet comprend :

- 1) Construction d'un bâtiment neuf du type R+1 (commandement) d'une surface utile projetée de 1973m<sup>2</sup> (composé essentiellement de bureaux et locaux de stockage-archivage).
- 2) La réhabilitation du bâtiment 016 du type R+1, avec une passerelle vers le bâtiment neuf, d'une surface utile projetée de 278m<sup>2</sup> (composé de bureaux).
- 3) La réhabilitation du bâtiment 019 du type R+1 d'une surface utile projetée de 313m<sup>2</sup> (composé de bureaux, salles de réunions, activités et vestiaires).

La livraison du projet aux utilisateurs est prévue au premier trimestre 2019.

## **PROGRAMME DE LA COMMANDE :**

Il est souhaité que la commande consiste en la création d'une œuvre signalétique pour l'intérieur des bâtiments (neuf, 016 et 019) pouvant s'étendre de manière subtile et diffuse sur la façade du nouveau bâtiment par des éléments (lumineux, etc...). Elle devra faire écho à l'idée d'expertise que véhicule la nouvelle construction, permettre la lisibilité des espaces intérieurs et être facilement adaptable aux changements de destination des locaux, donc réversible et modulable

## **MONTANT DE L'ENVELOPPE DU « 1% ARTISTIQUE » :**

L'enveloppe globale forfaitaire prévisionnelle allouée à cette opération est de 60 000,00 euros T.T.C  
Sont inclus dans cette enveloppe :

- Les honoraires du ou des artiste(s) ou groupement d'artistes lauréat(s) ;
- La cession des droits d'auteurs ;
- Le coût de la réalisation et de l'installation de la commande jusqu'à sa réception définitive ;
- A l'issue de la seconde phase de consultation, chaque participant (artiste ou groupement d'artistes) recevra une indemnité fixée à 1 500,00 euros T.T.C. ;
- Le défraiement des personnalités qualifiées du comité artistique ;
- Les frais de publicité.

## **NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS À PRÉSENTER UN PROJET :**

Maximum 3 artistes (ou groupements d'artistes) seront sélectionnés à l'issue de l'examen des candidatures par le comité artistique.

## **MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :**

Financement sur le budget de l'état.  
Délai maximal de paiement de 30 jours.

## **LANGUES POUVANT ETRE UTILISEES DANS LA CANDIDATURE :**

Français.

## **UNITE MONETAIRE UTILISEE :**

L'euro.

## **JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :**

A l'issue de la phase 1, l'artiste (ou chacun des membres du groupement d'artistes) devra fournir les documents ci-après :

- a) Une lettre de candidature indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (indiquer alors si solidaire ou conjoint) ou formulaire DC1 ;
- b) Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics ou formulaire DC2 ;
- c) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- d) Une copie de l'attestation de garantie professionnelle (attestation Maison des artistes et AGESEA, n° de SIRET ou équivalent étranger) ;
- e) Un dossier de présentation du candidat :  
Ce dossier devra être fourni sous deux formats :
  1. Un dossier papier d'une quinzaine de pages maximum incluant :
    - I) Le C.V. de l'artiste (ou du groupement d'artistes) ;
    - II) La lettre d'intention de l'artiste d'une page maximum (format A4) en réponse au projet, justifiant de ses motivations et de sa démarche artistique ;
    - III) Attestations d'assurances (responsabilité civile et dommage aux biens) ;
    - IV) Un recueil de références et de réalisations, similaires ou non, anciennes et récentes (minimum de 5 visuels ; maximum de 10).
  2. Un dossier numérique au format « .pdf » sur CD-Rom comprenant :
    - I) 10 œuvres ou références produites par l'artiste ou non avec explications permettant d'appuyer sa lettre d'intention et d'appréhender la démarche envisagée.

Le dossier de présentation ne peut pas être remplacé par un catalogue.

Le candidat respectera l'ensemble des documents demandés dans l'avis de publicité. Dans le cas contraire, le comité artistique se réserve le droit de ne pas examiner un dossier incomplet.

En cas de groupement, les pièces mentionnées précédemment devront être produites par chacun des

cotraitants.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

### **MODALITÉ ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :**

Les candidatures seront examinées par le comité artistique selon les critères suivants :

- 1) - qualité des travaux présentés et engagement dans une démarche de création contemporaine qui semble pouvoir entrer en écho avec les éléments du programme 40 % ;
- 2) - aptitude du candidat à présenter un projet au regard de ses références 30 % ;
- 3) - motivations exprimées pour le projet et pertinence de la lettre d'intention 30 %.

### **TYPE DE PROCEDURE :**

Procédure relative au 1% artistique conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°2005-090 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration dans les constructions publiques pris en application de l'article 71 du code des marchés publics.

Marché passé selon une procédure adaptée restreinte en application des articles 26, 28, 30 et 71 du code des marchés publics et après avis du comité artistique.

Cette procédure prévoit deux phases, respectivement « candidatures » et « remise de projets ».

### **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :**

Le 21 Avril 2016 à 16H00.

### **MODALITÉ D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION :**

Le dossier de la consultation peut être téléchargé gratuitement sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

### **RÉCEPTION DES CANDIDATURES :**

Les candidatures seront remises contre récépissé ou envoyées sous pli recommandé avec avis de réception postale à l'adresse suivante :

S.G.A.M.I. Nord  
Direction de l'administration générale et des finances  
Bureau des marchés publics  
Cité Administrative - 14<sup>ème</sup> étage - porte 1405  
59 012 LILLE CEDEX

En aucun cas le cachet de la poste ne pourra tenir lieu de date de dépôt des candidatures. Les candidatures transmises par CHRONOPOST ou autres messageries sont autorisées.

Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté portant la mention « CONSULTATION 2016-24 – 1% artistique pour la construction d'un bâtiment et réhabilitation, restructuration de bâtiments pour le groupement de gendarmerie départementale du Pas de Calais, quartier Baudimont à ARRAS – **NE PAS OUVRIR** ».

### **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Renseignements techniques : M. DELACOTE – 03.20.67.84.89.

Renseignements administratifs : Mme BOIS BERTHELIN – 03.20.62.48.91.

**ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS PEUVENT ETRE OBTENUS :**

Correspondant : Mme Sabine BOIS BERTHELIN

S.G.A.M.I. Nord  
D.A.G.F. / Bureau des marchés publics  
Cité administrative - 14<sup>ème</sup> étage - porte 1405  
59 012 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.62.48.91 / Fax : 03.20.62.48.74.  
Courriel : [sabine.berthelin@interieur.gouv.fr](mailto:sabine.berthelin@interieur.gouv.fr)

**INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :**

Tribunal Administratif de Lille  
143, avenue Jacquemars Gielée  
B.P. 2039  
59 014 LILLE CEDEX

**SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Greffe du Tribunal Administratif de Lille  
143, avenue Jacquemars Gielée  
B.P. 2039  
59 014 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.63.13.00 / Fax : 03.20.63.13.47  
Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)